Fiche de données de sécurité
Sportive Cleaner +

Mise à jour 21/03/2006

Conforme aux directives C.E.E. (E.E.C) 91/155

REF. NES 98552

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Marque: Sportive Cleaner Plus

Usage: Nettoyant pour parquet sportif

Nom, adresse et N° de téléphone du fabricant : BONA FRANCE
7, Rue de l'Artisanat
67120 Duppigheim
Tél : 03 88 49 18 60
Fax: 03 88 49 18 69

N° de téléphone d'urgence de la société: 03 88 49 18 60
En cas d'urgence contacter: Centre antipoison de Paris : Tél: 01 40 37 04 04

2. COMPOSITION (substance présentant un danger)

NOMS	CAS-NR	Concent. en %	Symbole de danger	Phrase R
Acide sulphonique d'alkyle	25155-30-0	2,5-10	Xi	36/38
Ethanolamine	141-43-5	1-2,5	Xn,Xi	20,36/37/38
Acides gras		1-2,5	Xn	22
Phosphate trinatrium	7601-54-9	1-2,5	Xi	41
Alcool isopropylique	5131-66-8	1-2,5	Xi	36/38
Acide triethanolamine	27323-41-7	1-2,5	Xi	36/38

T: toxique C: corrosif Xn: dangereux Xi: irritant

R 22 : Nocif par ingestion *R 36/38 : irritant pour la peau et les yeux*
R 41 : risque de dommages pour les yeux

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les directives 1999/45/EC et ses amendements.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours :
Généralités : En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation : Emmener la personne dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau, ou utiliser un nettoyant cutané. NA PAS UTILISER DE SOLVANTS NI DE DILUANT.
Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des lentilles de contact, si tel est le cas, lui enlever. Rincer les yeux IMMEDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS FAIRE VOMIR.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction sèche, CO_2
Ne pas utiliser de jet d'eau.
Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
Déversement : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles le sable, la terre…. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention : conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Eviter d'inhaler la vapeur et le brouillard de pulvérisation. Il est interdit de manger, fumer ou boire dans les endroits où ce produit est manipulé.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir point 8).
Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Entreposage : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart des produits incompatibles et de sources d'inflammation.
Tenir éloigné d'agents oxydants alcalins fort ou acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouvertes doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale. Si ceci ne suffisait pas à maintenir les concentrations de matières particulaires et les vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être adaptée.
Toujours consulter un fournisseur compétent pour choisir ces équipements de protection.
Limites d'exposition professionnelle : non disponible.
Système respiratoire : Les applicateurs exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.
Mains : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, porter des gants de protection en nitrile. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, ne pas les appliquer après le début de l'exposition.
Yeux : Porter des lunettes de sécurité permettant de protéger les yeux des éclaboussures de liquide.

---

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	liquide bleu-vert
pH:	basique, environ 11
Gravité :	1 (eau = 1)
Solubilité:	soluble dans l'eau froide et chaude

---

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section7).
Produits de décomposition dangereux : monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées.
Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins ou acides forts.

---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE préparations dangereuses et est classée pour ses propriétés eco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.
Un contact répété ou prolongé peut causer la disparition des graisses de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

---

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.
La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE préparations dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

---

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur l'écotoxicité :

Nom des ingrédients	Espèces		Période	Résultat
Ethanolamine	Poisson (LC50)	96 heures	150 mg/l	
	Daphnie (EC50)	24 heures	140 mg/l	

Phosphate trinatrium	Poisson (LC50)	48 heures	1.650 mg/l
Alcool isopropylique	Poisson (LC50)	96 heures	560 mg/l
	Poisson (LC50)	96 heures	1.000 mg/l
	Daphnie (EC50)	48 heures	> 1.000 mg/l

Informations ecotoxicologiques :

Nom des ingrédients	Persistance/dégradabilité	Potentiel bioaccumulatif	
	Biodégradabilité	LogPow BCF	Potentie
Ethanolamine	Facilement	- 1,.31	Faible
Acide sulphonique d'alkyle	Facilement		
Alcool isopropylique	Facilement	1,15	Faible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations locales.
Catalogue Européen des déchets : 20 01 30
Déchets dangereux : à la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification: pas classé
Symbole C.E.: -
Phrases (R) et (S): -
Inflammabilité: ininflammable

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.